

102812 06

L'AN DEUX MILLE SIX,
Le VINGT CINQ AVRIL
A ARGELES-GAZOST (Hautes-Pyrénées), 5, Avenue de la Marne, au
siège de l'Office Notarial, ci-après nommé,
Maître Nathalie ROCA, Notaire soussigné, membre de la Société «Didier
LABOURDETTE et Nathalie ROCA, Notaires, associés d'une Société Civile
Professionnelle de Notaires », ayant son siège social à ARGELES-GAZOST
(Hautes-Pyrénées), 5, Avenue de la Marne,
A reçu le présent acte contenant ATTESTATION IMMOBILIERE.

ATTENDU

- I - Le décès et la dévolution successorale ci-après relatés ;
- II - La désignation, l'origine et la valeur des biens et droits réels immobiliers pouvant dépendre de la succession ;
- III - La prise de qualité, l'acceptation de la succession et la réquisition par le ou les ayants-droit.

ET VU

Le ou les actes ci-après énoncés, étant précisé qu'au présent acte, le terme « ayant-droit », qu'il soit au singulier ou au pluriel, désigne celui ou ceux à qui est dévolue la succession parmi lesquels, le cas échéant, seront distingués le conjoint survivant, les héritiers et les légataires.

CERTIFIE ET ATTESTE

Conformément aux lois et décrets en vigueur, que les biens réels immobiliers ci-après désignés, dépendent de la succession de ladite personne, et se sont trouvés transmis aux ayants-droit en leurs qualités relatées ci-après.

EXPOSE

I.- DEVOLUTION SUCCESSORALE APRES LE DECES DE MADAME
JACQUELINE BOURDEIL NEE BARCELO

PERSONNE DECEDEE

Madame Jacqueline Marie-Paule **BARCELO**, en son vivant secrétaire et demeurant à SEGUS (65100) .
 Née à ORAN (ALGERIE), le 3 novembre 1950,
 Epouse de Monsieur **BOURDEIL** Alain, Raymond
 De nationalité française
 Décédée à LOURDES 65100 Hautes Pyrénées, le 23 juin 2004.

A B

Handwritten notes in the left margin:
1.3p
10/24
10/24
10/24

Régime matrimonial

Monsieur et Madame **BOURDEIL/BARCELO** se sont mariés sous le régime légal de la communauté de biens acquêts à défaut de contrat de mariage préalable à leur union célébrée au Centre Hospitalier de LOURDES (Hautes Pyrénées), avec l'autorisation de Monsieur le Procureur de la République du même jour, le 21 juin 2004.

DISPOSITIONS A CAUSE DE MORT

Aux termes d'un testament olographe en date à SEGUS du 6 juin 2004, Madame Jacqueline **BOURDEIL**, alors célibataire, a institué pour son légataire universel en pleine propriété Monsieur Alain BOURDEIL, depuis devenu son époux.

Ce testament a été déposé au rang des minutes de Maître Nathalie ROCA, notaire associé à ARGELES GAZOST, le 27 août 2004, enregistré à la recette des impôts de LOURDES, le 16 septembre 2004 bordereau 2004/378 case 5 ext 937.

DEVOLUTION SUCCESSORALE

CONJOINT SURVIVANT

Monsieur Alain Raymond **BOURDEIL**, sans profession, demeurant à SEGUS (65100) 34 rue de Batsurguère,

Né à TOULOUSE (31000) le 13 avril 1941,

Divorcé en premières noces de Madame Madeleine Marie-Thérèse VIVIES suivant jugement rendu par le Tribunal de Grande Instance de SAINT GAUDENS, le 9 octobre 1995,

Veuf en secondes noces de Madame Jacqueline Marie-Paule **BARCELO** et non remarié.

De nationalité française.

Commun en biens ainsi qu'il est indiqué ci-dessus.

Légataire universel en pleine propriété en vertu du testament sus-énoncé.

Et ayant vocation en vertu de l'article 757-1 alinéa 1 du Code Civil, à la moitié en pleine propriété des biens et droits mobiliers et immobiliers composant la succession, se confondant avec le bénéfice plus large résultant du testament sus-visé.

HERITIERS RESERVATAIRES

LAISSANT, sauf à tenir compte des droits du conjoint survivant.

1°) Monsieur Joseph **BARCELO**, retraité, époux de Madame Paule Irma **UMBER**, demeurant à TOULOUSE (31000), 8 rue de Royan,

Né à ARWEZ (ALGERIE) le 20 mai 1915,

Marié sous le régime de la communauté de biens meubles et acquêts à défaut de contrat de mariage préalable à son union célébrée à la mairie de **ORAN** (ALGERIE), le 10 octobre 1940.

Ledit régime n'a subi aucune modification conventionnelle ou judiciaire depuis.

De nationalité française.

PERE de la défunte et HERITIER RESERVATAIRE pour UN/QUART en PLEINE PROPRIETE.

Depuis décédé à TOULOUSE le 17 février 2005.

2°) Madame Paule Irma **UMBER**, retraitée, épouse de Monsieur Joseph **BARCELO**, demeurant à TOULOUSE (31000), 8 rue de Royan,

Née à ORAN (ALGERIE) le 25 avril 1917,

Mariée sous le régime de la communauté de biens meubles et acquêts à défaut de contrat de mariage préalable à son union célébrée à la mairie de **ORAN** (ALGERIE), le 10 octobre 1940.

Ledit régime n'a subi aucune modification conventionnelle ou judiciaire depuis.

De nationalité française.

MERE de la défunte et HERITIERE RESERVATAIRE pour UN/QUART en PLEINE PROPRIETE.

AB

QUALITES HEREDITAIRES

Monsieur Alain **BOURDEIL** a la qualité d'époux commun en biens, légataire universel et ayant vocation légale à la moitié en pleine propriété des biens composant la succession de Madame Jacqueline **BOURDEIL** son épouse sus-nommée

Monsieur Joseph **BARCELO** et Madame Paule **BARCELO** sont habiles à se dire et porter héritiers réservataires de Madame Jacqueline **BOURDEIL** leur fille légitime sus nommée indivisément pour la MOITIE en PLEINE PROPRIETE et divisément chacun pour UN/QUART en PLEINE PROPRIETE.

II.- DEVOLUTION SUCCESSORALE APRES LE DECES
DE MONSIEUR JOSEPH BARCELO

PERSONNE DECEDEE

Monsieur **BARCELO** Joseph, en son vivant retraité demeurant à TOULOUSE (31000) 8 rue de Royan, époux de Madame Paule Irma **UMBER**,

Né à ARZEW (Algérie), le 20 mai 1915

Est décédé à TOULOUSE, avenue de Casselardit où il se trouvait momentanément, le 17 février 2005

REGIME MATRIMONIAL

Monsieur et Madame **BARCELO/UMBER** se sont mariés sous l'ancien régime légal de la communauté de biens meubles et acquêts à défaut de contrat de mariage préalable à leur union célébrée en la Mairie d'ORAN (Algérie), le 10 octobre 1940.

DISPOSITIONS A CAUSE DE MORT

Aux termes d'un acte reçu par Maître Romain **AYMARD**, notaire à TOULOUSE, le 20 janvier 1988, enregistré, Monsieur Joseph **BARCELO** a fait donation au profit de son épouse, qui a accepté, des quotités permises entre époux au jour de son décès, sur les biens composant sa succession sans exception ni réserve, le tout à son choix exclusif.

Dévolution successorale

CONJOINT SURVIVANT

Madame **UMBER** Paule Irma, retraitée, demeurant à TOULOUSE (31000), 8 rue de Royan

Née à ORAN (Algérie), le 25 avril 1917

Veuve de Monsieur Joseph **BARCELO** et non remariée

Commune en biens ainsi qu'il a été indiqué ci-dessus,

Donataire en vertu de l'acte sus-énoncé

Bénéficiaire légale, à son choix exclusif, en vertu de l'article 757 du Code civil, du quart en toute propriété ou de l'usufruit de l'universalité des biens et droits mobiliers, immobiliers composant la succession.

HERITIERS RESERVATAIRES

LAISSANT, pour héritiers conjointement pour le tout et divisément chacun pour moitié sauf à tenir compte des droits du conjoint survivant.

1°) Monsieur **BARCELO** Jean-Louis Joseph, Ingénieur, époux de Madame **ISSARTIER** Martine, demeurant à TOULOUSE (31400) 41 rue des Martyrs.

Né à ORAN (Algérie), le 15 mai 1944

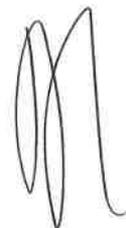
Marié sous le régime de la communauté légale de biens acquêts à défaut de contrat de mariage préalable à son union célébrée en la Mairie de BERGERAC (Dordogne), le 28 juillet 1973

Ledit régime matrimonial n'ayant subi aucune modification conventionnelle ou judiciaire depuis.

De nationalité française.

2°) Madame **BARCELO** Simone Marie, sans profession, épouse de Monsieur René Eugène Paul Georges **ABELARD** demeurant à AIX SUR VIENNE (87700) 4 rue Horace Vernet

AB



Née à ORAN (Algérie), le 12 novembre 1946
Marié sous le régime de la communauté légale de biens acquis à défaut de contrat de mariage préalable à son union célébrée en la Mairie de BELESTAS (Ariège), le 24 juillet 1976

Ledit régime matrimonial n'ayant subi aucune modification conventionnelle ou judiciaire depuis.

De nationalité française.

Ses deux enfants issus de son union avec Madame UMBER, son conjoint survivant, sus-nommée.

QUALITES HEREDITAIRES

Madame Paule **BARCELO** a la qualité d'épouse commune en biens, donataire et bénéficiaire légal, de Monsieur Joseph **BARCELO**, son époux sus-nommé.

Monsieur Jean-Louis **BARCELO** et Madame Simone **ABELARD** sont habiles à se dire et porter héritiers réservataires de Monsieur Joseph **BARCELO** leur père sus-nommé.

Ainsi que ces faits et qualités sont constatés dans un acte de notoriété dressé par Maître Sophie LALANNE-CAMMAN, notaire associé à TOULOUSE, le 13 juin 2005

Etant ici précisé que :

- Madame Paule **BARCELO**, Monsieur Jean-Louis **BARCELO** et Madame Simone **ABELARD** ont accepté purement et simplement la succession de Monsieur Joseph **BARCELO**, ainsi qu'ils le confirment ici expressément.
- Monsieur Joseph **BARCELO**, le défunt, était lui-même saisi de ses droits dans la succession de Madame Jacqueline Marie-Paule **BARCELO**, épouse de Monsieur **BOURDEIL** Alain, Raymond, sa fille légitime, décédée à LOURDES 65100 Hautes Pyrénées, le 23 juin 2004.
- Monsieur Joseph **BARCELO** n'avait lors de son décès, ni répudié ni accepté expressément ou tacitement la succession de Madame Jacqueline Marie-Paule **BARCELO**

Aux termes d'un acte reçu par le notaire soussigné, ce jour quelques instants avant les présentes, contenant notoriété, Madame Paule **BARCELO**, Monsieur Jean-Louis **BARCELO** et Madame Simone **ABELARD** comme le leur permet l'article 781 du Code civil, ont déclaré accepter purement et simplement la succession de Madame Jacqueline Marie-Paule **BARCELO** épouse de Monsieur **BOURDEIL** Alain, Raymond, du chef de Monsieur Joseph **BARCELO**, décédé sans l'avoir répudié, ni acceptée expressément ou tacitement.

En outre, Monsieur Alain Raymond **BOURDEIL** a lui-même déclaré également accepter purement et simplement la succession de Madame Jacqueline Marie-Paule **BARCELO** son épouse.

Aux termes d'un acte reçu par le notaire soussigné, ce jour quelques instants avant les présentes, contenant notoriété, Madame Paule **BARCELO**, Monsieur Jean-Louis **BARCELO** et Madame Simone **ABELARD**, requérants, ont reconnu avoir suffisamment pris connaissance et communication, tant par la lecture directe qu'ils en ont prise par eux-mêmes que par celle que leur en a faite le notaire soussigné, du testament sus-visé, et ont déclaré consentir à l'exécution pure et simple du legs fait par Madame Jacqueline **BOURDEIL** au profit de son conjoint survivant, mais seulement en ce qu'il porte sur la MOITIE INDIVISE EN PLEINE PROPRIETE ET LA MOITIE INDIVISE EN NUE PROPRIETE de l'universalité des biens meubles et immeubles dépendant de la succession, ce qui a été accepté par Monsieur Alain **BOURDEIL** légataire, et déclarent renoncer à contester ultérieurement ledit legs pour quelque motif que ce soit.

Monsieur Alain **BOURDEIL** a déclaré accepter expressément le legs.

AB

Par suite de ce qui précède, la vocation héréditaire des héritiers de Madame Jacqueline **BOURDEIL née BARCELO** s'établit ainsi qu'il suit :

QUALITES HEREDITAIRES

Monsieur Alain **BOURDEIL** a la qualité d'époux commun en biens, légataire universel et ayant vocation légale à la moitié en pleine propriété des biens composant la succession de Madame Jacqueline **BOURDEIL** son épouse sus-nommée, de sorte qu'il a vocation à recevoir dans la succession de son épouse **LA MOITIE EN PLEINE PROPRIETE ET LA MOITIE EN NUE PROPRIETE** de l'universalité des biens meubles et immeubles dépendant de ladite succession.

Monsieur Joseph **BARCELO** et Madame Paule **BARCELO** sont habiles à se dire et porter héritiers réservataires de Madame Jacqueline **BOURDEIL** leur fille légitime sus nommée indivisément pour la MOITIE en USUFRUIT et **divisément chacun pour UN/QUART en USUFRUIT.**

PRESENCE - REPRESENTATION

- Monsieur Alain **BOURDEIL** à ce présent
- Madame Paule **BARCELO**
- Madame **BARCELO** Simone Marie épouse de Monsieur René Eugène Paul Georges **ABELARD**
- et Monsieur **BARCELO** Jean-Louis Joseph, époux de Madame **ISSARTIER** Martine

Seuls ayants droits avec Madame Paule **BARCELO** de Monsieur Joseph **BARCELO** décédé à TOULOUSE, le 17 février 2005

A ce non présents mais représentés par

Mademoiselle Valérie PUJO, clerc de notaire, domiciliée en cette qualité à ARGELES GAZOST, 5 avenue de la Marne,

En vertu de trois procurations sous seing privé en date savoir :

- à LAGARDELLE SUR LEZE du 14 avril 2006 pour Madame Paule **BARCELO**
- à TOULOUSE du 7 avril 2006 pour Monsieur **BARCELO**
- Et BELESTA du 12 avril 2006 pour Madame **ABELARD**

Dont les originaux sont demeurés annexés à la minute de l'acte contenant notoriété dressé ce jour par le notaire soussigné.

IMMEUBLES PROPRES

Il dépend de la succession de Madame **BOURDEIL** Jacqueline

DESIGNATION

1°MARNIGNAC-LASCLARES (HAUTE-GARONNE) 31430 Le Village,

Une maison à usage d'habitation et une parcelle de terre

Ce bien est cadastré :

Section	N°	Lieudit	Surface	Nature
AB	45	Le Village	00ha 07a 75ca	SOL
AB	46	Le Village	00ha 04a 36ca	T

Total surface : 00ha 12a 11ca

EFFET RELATIF

Acquisition suivant acte reçu par Maître BERGUA, Notaire à CARBONNE(31), le 25 août 1990, dont une copie authentique a été publiée au Bureau des Hypothèques de MURET, le 18 septembre 1990, volume 5930, numéro 3608.

EVALUATION

Pour la perception du salaire de Monsieur le Conservateur du Bureau des Hypothèques, ledit bien est évalué à :

SOIXANTE MILLE EUROS, ci

60.000,00 EUR

AB

M

ORIGINE DE PROPRIETE

Ledit BIEN appartenait à Madame BARCELO au moyen de l'acquisition faite des consorts CAZEAUX suivant acte reçu par Maître Claude BERGUA Notaire à CARBONNE (Haute-Garonne), le 25 août 1990.

Cette acquisition a eu lieu moyennant le prix principal de CENT VINGT MILLE FRANCS (120.000,00 FRF) soit une contre-valeur de DIX HUIT MILLE DEUX CENT QUATRE-VINGT TREIZE EUROS ET QUATRE-VINGT HUIT CENTS (18.293,86 EUR)

Cet acte contient toutes les déclarations d'usage.

Une copie authentique dudit acte a été publiée au bureau des hypothèques de MURET, le 18 septembre 1990 , volume 5930, numéro 3608.

DESIGNATION

2°LOURDES (Hautes-Pyrénées) 9 Impasse de la Fontaine

Un immeuble en nature de maison à usage d'habitation , comprenant un rez-de-chaussée, premier et deuxième étage, grenier au dessus

Ce bien est cadastré :

Section	N°	Lieudit	Surface	Nature
CD	325	9 Impasse de la Fontaine	0a 90ca	sol

EFFET RELATIF

Acquisition suivant acte reçu par Maître Nathalie ROCA, Notaire à ARGELES-GAZOST, le 2 octobre 2000, dont une copie authentique a été publiée au deuxième Bureau des Hypothèques de TARBES, le 15 novembre 2000, volume 2000P, numéro 4786.

EVALUATION

Pour la perception du salaire de Monsieur le Conservateur du Bureau des Hypothèques, ledit bien est évalué à :

SOIXANTE DIX MILLE EUROS, ci

70.000,00 EUR

ORIGINE DE PROPRIETE

Ledit BIEN appartenait à Madame BARCELO au moyen de l'acquisition faite de Madame DESCAZAUX Francine, Rose,née à GOUAUX DE LUCHON(31) le 28 mai 1941 demeurant à LOURDES(65) 7 rue Copdangelle, épouse séparée de biens de Monsieur LAFON PLACETTE Jean-Pierre suivant acte reçu par Maître Nathalie ROCA Notaire à ARGELES-GAZOST, le 2 octobre 2000.

Cette acquisition a eu lieu moyennant le prix principal de QUATRE-VINGT CINQ MILLE FRANCS (85.000,00 FRF) soit une contre-valeur de DOUZE MILLE NEUF CENT CINQUANTE HUIT EUROS ET DIX SEPT CENTS (12.958,17 EUR)

Cet acte contient toutes les déclarations d'usage.

Une copie authentique dudit acte a été publiée au deuxième bureau des hypothèques de TARBES, le 15 novembre 2000 , volume 2000P, numéro 4786.

DESIGNATION

A LOURDES (Hautes-Pyrénées)28 rue de Langelle

Un immeuble en nature de garage

Ce bien est cadastré :

AB

Section	N°	Lieudit	Surface	Nature
CN	180	28 Rue de Langelle	0a 22ca	SOL

EFFET RELATIF

Acquisition suivant acte reçu par Maître Nathalie ROCA, Notaire à ARGELES-GAZOST, le 29 août 2002, dont une copie authentique a été publiée au deuxième Bureau des Hypothèques de TARBES, le 10 octobre 2002, volume 2002P, numéro 4479.

EVALUATION

Pour la perception du salaire de Monsieur le Conservateur du Bureau des Hypothèques, ledit bien est évalué à :

SEPT MILLE EUROS, ci 7.000,00 EUR

ORIGINE DE PROPRIETE

Ledit BIEN appartenait à Madame BARCELO au moyen de l'acquisition faite de Mademoiselle PODEVIN Patricia, Françoise, née à BORDEAUX le 27 décembre 1953 célibataire demeurant à LAMARQUE-PONTACQ(65530) Route d'Ossun suivant acte reçu par Maître Nathalie ROCA Notaire à ARGELES-GAZOST, le 29 août 2002.

Cette acquisition a eu lieu moyennant le prix principal de HUIT MILLE TROIS CENT QUATRE-VINGT CINQ EUROS (8.385,00 EUR) .

Cet acte contient toutes les déclarations d'usage.

Une copie authentique dudit acte a été publiée au deuxième bureau des hypothèques de TARBES, le 10 octobre 2002 , volume 2002P, numéro 4479.

DESIGNATION

A SEGUS(Hautes-Pyrénées) 34 rue de Batsurguère

Un immeuble en nature de maison d'habitation, sol et cour

Ce bien est cadastré :

Section	N°	Lieudit	Surface	Nature
A	511	Le Bourg	2a 26ca	SOL

EFFET RELATIF

Acquisition suivant acte reçu par Maître Nathalie ROCA, Notaire à ARGELES-GAZOST, le 18 novembre 2003, dont une copie authentique a été publiée au deuxième Bureau des Hypothèques de TARBES, le 14 janvier 2004, volume 2004P, numéro 185.

EVALUATION

Pour la perception du salaire de Monsieur le Conservateur du Bureau des Hypothèques, ledit bien est évalué à :

QUARANTE MILLE EUROS, ci 40.000,00 EUR

ORIGINE DE PROPRIETE

Ledit BIEN appartenait à Madame BARCELO au moyen de l'acquisition faite de Madame RIERE Josette, Paulette, Antoinette ,née à MIREPISSET(11120)le 15 mars 1928, épouse divorcée non remariée de Monsieur LASSAVE Jean, Sylvain, Cyprien suivant acte reçu par Maître Nathalie ROCA Notaire à ARGELES-GAZOST, le 18 novembre 2003.

Cette acquisition a eu lieu moyennant le prix principal de QUARANTE CINQ MILLE SEPT CENT TRENTE CINQ EUROS (45.735,00 EUR) .

Cet acte contient toutes les déclarations d'usage.

Une copie authentique dudit acte a été publiée au deuxième bureau des hypothèques de TARBES, le 14 janvier 2004 , volume 2004P, numéro 185.

AB

DESIGNATION

A SEGUS(Hautes Pyrénées) 34 rue de Batsurguère
 Un immeuble en nature de maison d'habitation et de commerce, élevé sur
 sous-sol, d'un rez-de-chaussée, premier étage et grenier au dessus, garages, cour et
 jardin

Ce bien est cadastré :

Section	N°	Lieudit	Surface	Nature
A	512	Le Bourg	16a 69ca	SOL

EFFET RELATIF

Acquisition suivant acte reçu par Maître Nathalie ROCA, Notaire à
 ARGELES-GAZOST, le 9 décembre 2002, dont une copie authentique a été publiée
 au deuxième Bureau des Hypothèques de TARBES, le 15 janvier 2003, volume
 2003P, numéro 247.

EVALUATION

Pour la perception du salaire de Monsieur le Conservateur du Bureau des
 Hypothèques, ledit bien est évalué à :
 CINQUANTE MILLE EUROS, ci 50.000,00 EUR

ORIGINE DE PROPRIETE

Ledit **BIEN** appartenait à Madame BARCELO au moyen de l'acquisition faite
 de Madame RIERE sus-nommée suivant acte reçu par Maître Nathalie ROCA Notaire
 à ARGELES-GAZOST, le 9 décembre 2002.

Cette acquisition a eu lieu moyennant le prix principal de TRENTE CINQ
 MILLE SOIXANTE TROIS EUROS (35.063,00 EUR) .

Cet acte contient toutes les déclarations d'usage.

Une copie authentique dudit acte a été publiée au deuxième bureau des
 hypothèques de TARBES, le 15 janvier 2003 , volume 2003P, numéro 247.

RECAPITULATION DES EVALUATIONS

La valeur transmise en pleine propriété est de :
 DEUX CENT VINGT SEPT MILLE EUROS, ci 227 000 EUR

REQUISITION - PUBLICATION

L'« ayant-droit » déclare accepter ladite succession et requiert le Notaire
 soussigné de dresser la présente attestation de propriété pour la faire publier au
 deuxième Bureau des Hypothèques de TARBES et à celui de MURET au
sera perçue la taxe.

POUVOIRS

Pour l'accomplissement des formalités de publicité foncière, les parties
 agissant dans un intérêt commun, donnent tous pouvoirs nécessaires à tout clerc
 habilité et assermenté de la Société Civile Professionnelle dénommée en tête des
 présentes, à l'effet de faire dresser et signer tous actes complémentaires ou
 rectificatifs pour mettre le présent acte en concordance avec les documents
 hypothécaires, cadastraux ou d'état civil.

PAR SUITE DES FAITS ET ACTES SUS-ENONCES le Notaire soussigné
 certifie et atteste que les biens immobiliers faisant l'objet des présentes, appartiennent
 à Monsieur Alain **BOURDEIL** pour la **MOITIE INDIVISE EN PLEINE PROPRIETE ET**
LA MOITIE INDIVISE EN NUE PROPRIETE, à Monsieur Joseph **BARCELO** pour
UN/QUART INDIVIS EN USUFRUIT et à Madame Paule **BARCELO UN/QUART**
INDIVIS EN USUFRUIT

EN FOI DE QUOI, le Notaire soussigné a délivré la présente attestation de
 propriété destinée à être soumise à la formalité unique au Bureau des Hypothèques
 compétent.

AB

DONT ACTE sur NEUF pages.

Comprenant :

- renvoi approuvé : Néant
- barre tirée dans des blancs : Néant
- blanc bâtonné : Néant
- ligne entière rayée : Néant
- chiffre rayé nul : Néant
- mot nul : Néant

Paraphes

M *AB*

Fait et passé aux lieu, jour, mois et an ci-dessus indiqués.
Après lecture faite, les parties ont signé le présent acte avec le Notaire soussigné.

A

[Signature]

DURET

Publié à **TARBES**
Le ... 23 juin 2006 ...
Vol. ... 2006P n° 3914 ...
Etat n° / négatif

Publié à **TARBES**
Le ... 16 juin 2006 ...
Vol. ... 2006P n° 3394 ...
Etat n° / négatif